Conseil municipal | Séance du 15 octobre 2026

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2026-10-15-23 | Nouveau programme national de renouvellement urbain - Libération foncière en vue de la requalification de la place Claude-Collin - Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions
Sur le rapport de Monsieur Pascal Le Cousin

Nombre de conseiller·es en exercice : 35
Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 25
Date de convocation : 9 octobre 2026

L'An deux mille vingt-six, le 15 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présent·es :
Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Mohammed Karabila, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Meziane Khaldi, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Agathe Petit, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Robin Durand, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :
Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Hasna donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Madame Raja Abidi donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Monsieur Grégory Leconte donne pouvoir à Madame Laëtitia Le Bechec, Madame Laetitia Dos Santos donne pouvoir à Monsieur Abdulaziz Erden, Monsieur Kotchy Degbeu donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Fabien Leseigneur donne pouvoir à Monsieur Didier Quint.

Etaient excusé·es :
Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :
Monsieur Mathieu Vilela

Exposé des motifs :
PP3-H : "Habiter, rénover et transformer" / Habitants et usagers

Le projet porté par la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain prévoit de constituer progressivement une dorsale d'équipements publics et de services de proximité capables d'accompagner la centralité commerciale et de créer les conditions d'une véritable mixité fonctionnelle et sociale.

Cette dorsale d'équipements s'accompagne par la requalification des espaces publics. Une première phase de travaux en 2025, portée par la Métropole Rouen Normandie, a permis de réaménager les espaces publics autour de la Médiathèque et des espaces commerciaux (Blériot – Truffaut).

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :
- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2018-06-28-10 du Conseil municipal du 28 juin 2018 approuvant le projet urbain du Château-Blanc et le schéma d'aménagement qui en découle,
- La délibération n°2019-10-17-20 du Conseil municipal du 17 octobre 2019 approuvant la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc,
- La délibération n°2022-12-15-27 du Conseil municipal du 15 décembre 2022 approuvant la signature de l'avenant 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc,
- La délibération n°2024-03-28-35 du Conseil municipal du 28 mars 2024 approuvant la signature de l'avenant 2 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc,
- La délibération n°2026-04-10-50 du Conseil municipal du 16 avril 2026 approuvant la requalification de la Grand Place,
- L'ajustement mineur 3 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc, signé le 17 octobre 2025,

Considérant que :
- L'avenant 1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Château-Blanc intègre l'opération de la Grand Place et de libération foncière (aujourd'hui place Claude-Collin),
- La délibération n° 2026-04-16-50 du Conseil municipal du 16 avril 2026 a approuvé le projet de requalification de la Grand Place,
- La réalisation de ce projet nécessite une opération préalable de libération foncière comprenant notamment l'acquisition du centre de tri, l'acquisition des locaux de la CPAM, la démolition des anciens locaux de la Caf, la démolition des locaux de la CPAM, la démolition d'une partie du centre de tri ainsi que des travaux de

terrassement,
- L’ensemble de ces interventions participe à la restructuration urbaine et à la revalorisation du Centre Madrillet,
- Les travaux de requalification de la Grand Place, notamment de terrassement, ont vocation à participer à la structure urbaine et la revalorisation du Centre Madrillet,
- Le coût de l’opération, comprenant la libération foncière des emprises foncières nécessaires, les travaux de terrassement et les travaux d’aménagement est estimé à 2 701 125 € HT,
- Le plan de financement prévisionnel de cette opération pourrait être le suivant :
  - Agence nationale pour la rénovation urbaine : 1 256 727,45 € HT
  - Métropole Rouen Normandie : 350 354,89 € HT
  - Région Normandie : 527 250,00 € HT
  - Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray : 566 792,66 € HT

Décide :
- D’approuver ce plan de financement prévisionnel et de rechercher toute autre subvention possible,
- De solliciter les subventions qu’il comporte auprès de l’Agence nationale pour la rénovation urbaine, de la Région Normandie, de la Métropole Rouen Normandie et de tout autre financeur,

Précise que :
- Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget.
- Les recettes en résultant seront imputées au budget de la Ville prévu à cet effet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération,
par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse — Monsieur Mathieu Vilela

Maire — Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire
Réception en préfecture : 16/10/2026
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20261015-lmc145312-DE-1-1
Affiché ou notifié le 20 octobre 2026